



**SOCIÉTÉ NIGÉRIENNE D'ÉLECTRICITÉ**  
**SECRETARIAT GÉNÉRAL**  
**DIRECTION PÔLE DÉVELOPPEMENT**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°003/DPD/BAD/PEPERN/22**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL**  
**SPÉCIALISTE DE PASSATION DES MARCHÉS**

---

1. Dans le cadre de l'exécution de ses projets financés par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Société Nigérienne d'Electricité – NIGELEC, a mis en place une structure de coordination de la mise en œuvre desdits projets, qu'elle cherche à pourvoir au poste de Spécialiste de Passation de Marchés (SPM).
2. Le SPM est placé sous l'autorité du Coordonnateur des projets BAD à la NIGELEC et aura pour rôle principal de mettre en place et veiller au bon fonctionnement du système général de passation des marchés, et à l'atteinte des objectifs du Plan de Passation des marchés approuvé. La mission du mandat qui lui sera confié et le détail des tâches qui lui incombent sont fournis dans les termes de référence.
3. Le Spécialiste de Passation de Marchés de l'UGP Projets BAD sera recruté suivant le mode de sélection de consultant individuel (SCI). Les exigences en matière de compétence et qualifications sont contenues dans les termes de référence.
4. L'évaluation des CV des candidats à retenir sur la liste restreinte pour la mission sera effectuée sur la base des critères de qualification et barèmes de notation ci-dessous énumérés :

**I. Qualification générale (formation et expérience générale) [20 points]**

- Formation générale (BAC+5/MASTER 2) : en Ingénierie, Administration publique, Gestion, Droit, Économie ou tout diplôme similaire de niveau équivalent **07 points**
- Formation spécifique additionnelle de niveau avancé en passation de marchés : **03 points**
- Expérience professionnelle générale (au moins 5 ans) en passation des marchés : **10 points**
  - Nombre d'année inférieur à 5 ans 0 points
  - Nombre d'année égal à 5 ans 7 points
  - Nombre d'année supérieur à 5 ans 1point/année supplémentaire

**II. Expériences spécifiques en adéquation avec la mission [75 points]**

- (i) Disposer d'au moins cinq (5) ans d'expérience en qualité de spécialiste en passation des marchés durant les dix dernières années (2012-2022) pour les projets ou programmes de développement financés par les partenaires au développement notamment dans le domaine des infrastructures de transports, des aménagements hydroagricoles, de l'assainissement pluvial, des adductions en eau ou dans le domaine de l'énergie appliquant les Règles et Procédures de la BAD ou de la Banque Mondiale ou de tout autre Banque Multilatérale de Développement : **9 points par année d'expérience (45 pts)**
- (ii) Si le consultant dispose **de moins de cinq (-5) ans** d'expérience en qualité de spécialiste en passation des marchés durant les dix dernières années (2012-2022) dans les mêmes conditions qu'au point (i) ci-dessus : **0 points**
- (iii) Si le consultant dispose **de plus cinq (+5) ans** d'expérience en qualité de spécialiste en passation des marchés durant les dix dernières années (2012-2022) dans les mêmes conditions qu'au point (i) ci-dessus : **10 points pour la sixième (6ième) année**
- (iv) Avoir bénéficié au cours des cinq (5) dernières années (2017-2022) d'au moins une formation sur les procédures de passation de marchés de la Banque africaine de développement (BAD) ou de la Banque Mondiale (BM) ou de toute autre Banque Multilatérale de Développement (BMD) : **5 points par formation avec au total deux (02) formations 10 points**
- (v) Une expérience de deux (2) ans à l'international c'est-à-dire dans un pays autre que celui d'origine ou de résidence du consultant, en qualité de spécialiste en passation des marchés durant les cinq dernières années (2016-2022) pour les projets ou programmes de développement financés par les partenaires au développement notamment dans le domaine des infrastructures de transports, des aménagements hydroagricoles, de l'assainissement pluvial, des adductions en eau ou dans le domaine de l'énergie appliquant les Règles et Procédures de la BAD ou de la Banque Mondiale ou de tout autre Banque Multilatérale de Développement : **5 points par année d'expérience, soit un total de : 10 points**

### III. Expérience pertinente dans la région [5 points]

- Connaissance du système national de passation des marchés d'un pays de l'UEMOA (atout) : **3 points**
- Maîtrise des outils informatiques et de l'environnement Windows (Word, Excel) ; **2 points**

**La note minimale requise pour être éligible est de 70 points/100.**

L'intégrité et l'éthique du candidat doivent être sans faille et vérifiables par les références fournies, avec une aptitude à travailler sous pressions.

Le candidat ayant obtenu la note totale la plus élevée et supérieure à la note minimale ci-dessus sera invité à négocier un contrat.

**5.** Les dossiers de candidature devront comprendre obligatoirement :

- Une lettre de manifestation d'intérêts ou lettre de motivation ;

- Un Curriculum Vitae actualisé, détaillé du candidat mis à jour, faisant état de la formation, de l'expérience professionnelle et leurs compétences en rapport avec des missions similaires (ce CV doit comporter la date de début et de fin de chaque expérience professionnelle) ainsi que les attestations ou certificats de services faits. Il intégrera les numéros de contacts téléphoniques et/ou les adresses email des employeurs ;
  - Copies des certificats et attestations de travail délivrées par les anciens employeurs ;
  - Des copies des diplômes et les attestations de formation continue pertinentes ;
  - Trois contacts de référence.
- 6.** Les critères d'éligibilité auxquels les candidats potentiels devront satisfaire, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement », Edition octobre 2015, disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
- 7.** Le profil de l'expert SPM, les critères, sous-critères et les pondérations respectives sont détaillés dans les termes de référence du poste de SPM de l'UGP Projets BAD de la NIGELEC et peuvent être consultés sur : [www.nigelec.net](http://www.nigelec.net)
- 8.** Les candidats éligibles sont invités à déposer leur dossier de candidature, indiquant la référence et l'intitulé du poste, au plus tard le 30/11/2022 à 17 Heures 30 à l'adresse suivante :

SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE – NIGELEC  
SERVICE COURRIER  
201, Avenue du Général de GAULLE (PL30), Plateau I,  
Attention de : Coordonnateur UGP Projets BAD-

- 9.** Les candidatures électroniques, indiquant la référence et l'intitulé du poste, peuvent être envoyées au plus tard le 30/11/2022 à 17 Heures 30 aux adresses suivantes :

[ousman8mamadou@gmail.com](mailto:ousman8mamadou@gmail.com) et [kgbanakoye@yahoo.fr](mailto:kgbanakoye@yahoo.fr)